

Ce que l'exemple du Prêtre parfait, notre Chef, nous permet, — la raison de foi nous le démontre, — le Pontife qui nous consacra prêtres de Jésus-Christ nous l'a ordonné en termes exprès : deux considérations qu'il nous reste à faire.

A. TESNIÈRE

de la Congrég. du T. S. Sacrement.

RETRAITE MENSUELLE

Sur la Crainte de Dieu

1. Celui qui craint le Seigneur fait pénitence de ses péchés passés, veut à tout prix satisfaire pour eux afin d'en éviter la peine temporelle et éternelle. — Or, moi, prêtre du Seigneur, ai-je bien l'habitude de me repentir, véritablement, sincèrement, de tout cœur, de mes péchés même des moindres, et est-ce que je saisirai volontiers toute occasion de faire de *dignes fruits* de pénitence ?

Ne dois-je pas plutôt constater que je néglige de satisfaire à la justice divine par l'aumône, la mortification corporelle, ou par l'acceptation généreuse des croix de la vie ?

2. Celui qui craint Dieu évite soigneusement tout péché léger comme grave. — N'ai-je jamais commis de péchés graves ?

Est-ce qu'au moins j'évite les péchés véniels commis délibérément ? Est-ce que, pour ne pas déplaire à Dieu, je suis tout péché véniel moins délivré ? Quelle horreur ai-je du péché ? Me répugne-t-il assez pour préférer mille fois mourir que d'en souiller mon âme une seule fois ?

3. L'âme qui craint Dieu se rappelle les menaces divines à l'heure de la tentation — Comment me comporterai-je dès que je suis tenté ? Est-ce que je résiste ? Est-ce promptement, généreusement, adroitement, produisant un acte d'amour de Dieu dans chaque tentation plus forte ?

4. Celui qui craint Dieu accepte avec foi de la main du Maître souverain, toutes les tribulations de la vie, toute disgrâce soit privée soit publique. — Ne vois-je point venir avec trouble, ne m'arrive-t-il pas même de repousser toute souffrance dès qu'elle se présente ?